

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Date de convocation : 15 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Le vingt-cinq mai deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la Salle Polyvalente.

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU (Maire sortant), Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémi DELAGE, Valérie POYART, Dominique AUDOUX, Béatrice FAUVY, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAULT, Eric CHUIN, Philippe RABINEAU, Benoît GATEFAIT, Daniel PATARIN, Vincent LECUREUIL, Corinne GIMENEZ, Valérie PERDRIAU, Alexandra SUARD, Virginie LESCOUEZEC, Alexandre RICHER, Vanina PERDEREAU, Stéphanie DELEPINE, Simon BERTON

EXCUSE :

M. CHATEAU, Maire sortant, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

M. BERTON Simon a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur CHATEAU, Maire sortant, indique les modalités de convocation ayant pour objet l'installation du Conseil Municipal. Le Maire sortant conformément à l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales préside l'ouverture de la séance. Il donne lecture de la liste officielle des conseillers municipaux qui ont été proclamés élus à la suite des opérations électorales du 15 mars 2020.

Monsieur	Vincent NAULET
Madame	Virginie LESCOUEZEC
Monsieur	Rémy DELAGE
Madame	Martine MILLET
Monsieur	Dominique AUDOUX
Madame	Béatrice FAUVY
Monsieur	Jacques NOURRY
Madame	Vanina PERDEREAU
Monsieur	Thierry AMIRAULT
Madame	Valérie POYART
Monsieur	Benoît GATEFAIT
Madame	Emilie FLAMIN
Monsieur	Simon BERTON
Madame	Maryse TEILLET
Monsieur	Philippe RABINEAU
Madame	Valérie PERDRIAU
Monsieur	Alexandre RICHER
Madame	Corinne GIMENEZ
Monsieur	Eric CHUIN
Madame	Stéphanie DELEPINE
Monsieur	Daniel PATARIN
Madame	Alexandra SUARD
Monsieur	Vincent LECUREUIL

Il déclare le Conseil Municipal de la ville de Beaumont-en-Véron composé comme il vient d'être dit, installé dans ses fonctions.

M. CHATEAU propose de passer maintenant la parole à M. DELAGE Rémy, doyen d'âge qui va présider l'élection du Maire.

2020-16 : ELECTION DU MAIRE

M. DELAGE propose la désignation d'un secrétaire et de deux assesseurs pour former le bureau. M. Simon BERTON est désigné secrétaire de séance. M. NOURRY Jacques et M. Valérie POYART sont désignés assesseurs.

M. DELAGE demande s'il y a des candidats à l'élection de Maire. M. NAULET se déclare candidat.

Le Conseil Municipal élit le Maire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir procédé au dépouillement par le bureau, M. DELAGE donne lecture des résultats.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12
- Candidat NAULET Vincent : 22 voix

Vu les articles L2121-17, L2122-4, L2122-7 et L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la candidature présentée par Monsieur Vincent NAULET,

Le Conseil Municipal, après avoir, conformément à l'article L. 2122-7 sus visé, voté à scrutin secret, élit, Monsieur Vincent NAULET, Maire de Beaumont-en-Véron.

2020-17 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire propose qu'il soit procédé à l'élection des Adjointes. Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 6 pour la commune de Beaumont-en-Véron.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjointes à 6. Il propose ensuite une liste d'adjointes au maire dont Mme Martine MILLET est en tête de liste. Il lit la liste présentée pour désigner les adjoints et les adjointes au maire :

- 1^{ère} adjointe, Martine MILLET
- 2^{ème} adjoint, Jacques NOURRY
- 3^{ème} adjointe, Emilie FLAMIN
- 4^{ème} adjoint, Rémy DELAGE
- 5^{ème} adjointe, Valérie POYART
- 6^{ème} adjoint, Dominique AUDOUX

Monsieur NAULET propose de procéder à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau composé de M. DELAGE Rémy, Président, M. BERTON Simon, secrétaire, ainsi que M. NOURRY Jacques et Mme POYART Valérie en tant qu'assesseurs.

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum, Vu l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire présentée par Mme Martine MILLET,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- *décide de la création de 6 postes d'Adjoints au Maire,*
- *constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée. Cette liste est jointe au procès-verbal.*
- *conformément à l'article L. 2122-7-2 sus visé, voté à scrutin secret :*

Résultats du premier tour de scrutin :

- *Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0*
- *Bulletins blancs : 0*
- *Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23*
- *Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0*
- *Nombre de suffrages exprimés : 23*
- *Majorité absolue : 12*

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Martine MILLET. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

<i>1^{ère} Adjointe</i>	<i>Martine MILLET</i>
<i>2^{ème} Adjoint</i>	<i>Jacques NOURRY</i>
<i>3^{ème} Adjoint</i>	<i>Emilie FLAMIN</i>
<i>4^{ème} Adjoint</i>	<i>Rémy DELAGE</i>
<i>5^{ème} Adjoint</i>	<i>Valérie POYART</i>
<i>6^{ème} Adjoint</i>	<i>Dominique AUDOUX</i>

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local.

Une nouvelle séance du Conseil Municipal est proposée le mercredi 03 juin prochain à 19h, notamment pour la mise en place des commissions municipales et la désignation de représentants communaux dans différents organismes extérieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance à 20h15.